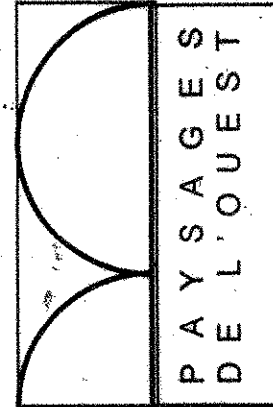


BUREAU D'ETUDE  
Espaces publics et architecture  
Urbanisme et paysage

Jean Christophe PEUREUX  
Architecte paysagiste

Jean Luc LE MANCO  
Architecte urbaniste



13 Petite Avenue de Longchamp  
44300 NANTES  
Tel : 02 40 76 56 56  
Fax : 02 40 76 01 23

**Commune de LAMBALLE (22)**  
Z.P.P.A.U.P.

TITRE DU PLAN: Carte de gestion de la  
Z.P.P.A.U.P.  
- Plan de détail du Secteur A -

Modification: **Pièce 3.1.b2**  
**Plan 1**  
**Section AB**

Date: Avril 2001  
STADE  
D'ETUDE:  
Echelle: 1/1.000  
CODE L.UBZ:



- Monuments Historiques**
- IMMEUBLE NON MODIFIÉ DEPUIS SON ORIGINE, OU TOUTE MODIFICATION DE LA STRUCTURE EST TRÈS LIMITEE.
  - IMMEUBLE AVANT SUBI DES MODIFICATIONS DONT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DEVONT PERMETTRE DE RETROUVER OU DE RAPPROCHER DES DISPOSITIONS TOUT EN DEVIANT DE LA TYPLOGIE DE LA CONSTRUCTION CONCERNEE.
  - IMMEUBLE OU AUCUN ÉLÉMENT NE PERMET DE RECONNAÎTRE LA STRUCTURE D'ORIGINE. RENOVATION OU DE RECONSTRUCTION DEVRA ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONSTRUCTION CONCERNEE (VOIR CARTÉ DE RÉFÉRENCE TYPOLOGIQUE, PIÈCE 3.1.b).
- Prescriptions architecturales:**
- IMMEUBLE NON MODIFIÉ DEPUIS SON ORIGINE, OU TOUTE MODIFICATION DE LA STRUCTURE EST TRÈS LIMITEE.
  - IMMEUBLE AVANT SUBI DES MODIFICATIONS DONT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DEVONT PERMETTRE DE RETROUVER OU DE RAPPROCHER DES DISPOSITIONS TOUT EN DEVIANT DE LA TYPLOGIE DE LA CONSTRUCTION CONCERNEE.
  - IMMEUBLE OU AUCUN ÉLÉMENT NE PERMET DE RECONNAÎTRE LA STRUCTURE D'ORIGINE. RENOVATION OU DE RECONSTRUCTION DEVRA ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONSTRUCTION CONCERNEE (VOIR CARTÉ DE RÉFÉRENCE TYPOLOGIQUE, PIÈCE 3.1.b).
- Prescriptions paysagères:**
- REPSIVE (VOIR FICHE P5)
  - VÉGÉTAUX DES RUES ET DES PLACES
  - ALIGNEMENTS A GRAND DÉVELOPPEMENT (VOIR FICHE P6)
  - ALIGNEMENTS A PETIT DÉVELOPPEMENT (VOIR FICHE P6)
  - VOCABULAIRE VÉGÉTAL DES PLACES (VOIR FICHE P7)
  - VÉGÉTAUX DES PARCS ET JARDINS
  - PARCS ET JARDINS (VOIR FICHE P8)
  - MAIL DE LA COLLEGALE (VOIR FICHE P8)
- Prescriptions urbanistiques:**
- TOUT PROJET DE RENOVATION OU DE RECONSTRUCTION DEVRA ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS URBAINES DE LA FICHE U3.
  - TOUT PROJET DEVRA ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES CORRESPONDANT AUX TYPOLOGIES REPRÉSENTÉES.